



AIDE DOSSIER PRUD'HOMMES

Par **sapoczka**, le **17/06/2010** à **16:53**

Bonjour,

Il y a de cela plus d' 1 an, j'ai pris un avocat pour defendre mon cas de licenciement qui, selon moi, ne posera absolument aucun probleme le jour du jugement.

Seulement voila, ça fait un an depuis que j'ai pris mon avocat que je cours derreire lui pour qu'il fasse les choses. Apres avoir reussi a le mettre devant le fait accompli, il a enfin deposer mon dossier au prud'hommes et j'ai eu une date de conciliation fixée pour le mois de decembre 2009. Le jour dis, il n'ya pas eu de conciliation et une nouvelle date de jugement a ete donnée pour l mois de juillet. Cependant, mon avocat trainait our envoyer le dossier et ses conclusions a la partie adverse. Je lui ai fait part a maintes reprise de mon inquietude d'une annulation de procedure ou de renvoi a une date ulterieure, mais il me retorque qu'il n'y avait vraiment pas d'inquietude a avoir et que cela se faisait entre avocats et que meme s'il envoyé ses conclusions deux semaines avant la date de jugement, ca ne poserait aucun probleme. Et voila qu'aujourd'hui, mon avocat m'appel et me dit qu'il s'est soit disant disputé avec l'avocat de la partie adverse, car ce dernier a dit qu'il allait ou qu'il a deposé une demande renvoie. Mon avocat me dit au telephone qu'il s'opposera ace renvoi et qu'il lui a dit que deux semaine suffisaient pour etudier les conclusions d'autant plus qu'il etait deja en possession du dossier.

En ce qui me concerne, je n'en peux plus. Je crois que je vais peter un cable. Qui dois je croire! Qu'est ce qu'il risque de se passer le jour j? Je ne pense pas pouvoir supporter un renvoi. Est ce normal que mon avocat n'ai rien fait dans les temps? Et que se passe t il a ce moment? Quelles sont les solutions?

Je vous remercie d'avance pour vos reponses.